



PARTENAIRES : À VOS AGENDAS !

Nouveauté 2025, les équipes de la Caf vous proposent **un agenda** regroupant toutes les visios, ateliers et événements dédiés à l'actualité et aux enjeux en matière de parentalité, petite enfance, jeunesse...



VIES DE FAMILLE & GUIDE DES PRESTATIONS



Découvrez le dernier numéro de **notre encart local** du magazine Vies de famille sur caf.fr :

- la solidarité à la source
- les pensions alimentaires
- le nouveau motif d'intervention pour l'aide à domicile
- les nouveaux dossiers de etreparent85

Le nouveau guide des prestations 2025 est disponible !

Il est en ligne sur caf.fr !



VIOLENCES INTRA-FAMILIALES

Création d'un simulateur

Création d'un simulateur pour connaître le montant de l'aide aux victimes de violences conjugales. Il est accessible via le compte allocataire ou caf.fr.

Nouvelle page caf.fr

Nouvelle page sur caf.fr pour retrouver tous les outils et ressources locaux à destination des professionnels, des victimes et des auteurs de violences..

+ d'infos ICI



FRANCE CONNECT +

Nouvelle modalité de connexion à l'espace allocataire via **France Connect +**

DATAVISUALISATION

Qu'offre la datavisualisation ?

De manière pédagogique et ergonomique, elle permet de connaître les allocataires des Caf dans son territoire. Vous pouvez explorer des données sur la France entière, zoomer sur une région, un département, un EPCI ou même une commune.

En quelques clics, découvrez des informations détaillées : profil des allocataires, évolution des prestations, comparaison entre villes, et bien plus encore !

Découvrez en + sur votre territoire



LA CAF MET TOUTE SON EXPERTISE ET DES MOYENS FINANCIERS
POUR ASSURER LA MISE EN OEUVRE DU SPPE
CONTACTEZ VOTRE CTAS



Depuis le 1er janvier 2025, les collectivités sont autorisées organisatrices de l'offre d'accueil du jeune enfant et sont chargées de construire une politique répondant aux besoins des familles.

Dans ce cadre, toutes les communes doivent mettre en œuvre les 4 compétences ci-dessous :

- recenser les besoins des enfants âgés de moins de trois ans et de leurs familles en matière de services aux familles et de modes d'accueil ;
- informer et accompagner les familles et les futurs parents.

Les communes de plus de 3 500 habitants doivent également :

- planifier le développement des modes d'accueil ;
- soutenir la qualité des modes d'accueil.

Ces compétences peuvent être transférées au niveau de l'établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou du syndicat mixte.

Tous les outils pour vous accompagner :

- [FAQ](#)
- [procédure d'avis des autorités organisatrices](#)
- [des ressources](#)

1ER LIVRABLE DE L'OBSERVATOIRE DE LA PETITE ENFANCE

Un des objectifs du Schéma Départemental des Services aux Familles (2022/2026) signé entre l'Etat, le Conseil Départemental de la Vendée, l'Association des Maires et Présidents de Communautés de Vendée et la Caf de la Vendée, est d'améliorer la connaissance de l'offre d'accueil et de la demande sur les territoires. A cet effet, **un observatoire départemental de la petite enfance** a été mis en place comme action prioritaire.

Le premier livrable a été réalisé par la Caf en collaboration avec le Conseil Départemental et l'Etat. Il doit permettre de prioriser et d'identifier la trajectoire de développement de l'offre d'accueil tout en répondant aux enjeux suivants :

- Le développement des solutions d'accueil (individuel et collectif) adaptées aux besoins des parents ;
- Le renforcement d'un maillage équilibré et diversifié des modes d'accueil ;
- L'amélioration de l'accessibilité financière, géographique et de la qualité des modes d'accueil.

Contactez votre CTAS pour croiser vos données avec celles de l'Observatoire

CAMPAGNE VACANCES

La campagne vacances de la Caf de la Vendée : c'est parti !

La Caf de la Vendée propose plusieurs aides pour permettre aux familles de partir en vacances ou de faire partir leurs enfants en vacances. Ce sont les aides **VACAF** !

Les familles qui en sont bénéficiaires (QF inférieur à 700€) ont été directement avisées par une notification déposée sur leur espace « Mon Compte » début mars.

En bref, selon leur QF, les familles disposent d'une aide comprise entre 70 et 90 % du coût du séjour, dans la limite de montants plafonds fixés entre 700 et 1080 € pour les séjours familles et 728 et 819 € pour les séjours enfants/ados. Pour faire valoir leur aide, les familles doivent réserver leurs vacances auprès d'un centre / camping labellisé Vacaf. La liste des centres de vacances labellisés est disponible sur [Vacaf](https://www.vacaf.fr).

Pour les gestionnaires de séjours de vacances enfant/ados, vous pouvez solliciter la labellisation Vacaf sur le site **VACAF**.

Enfin, parce que partir en vacances en famille demande de la préparation et peut être source d'appréhension : préparer son budget, réserver l'hébergement, prévoir le transport, planifier ses activités, etc., la Caf de la Vendée confie la mission d'accompagnement des publics très éloignés des vacances à **l'association Vacances et familles**. Pour les solliciter : [Vacances et Familles | CONTACT](https://www.vacaf.fr/CONTACT)

Pour plus d'infos sur les aides aux vacances Vacaf de la Caf de la Vendée, rendez-vous sur [Caf - Les aides pour la jeunesse, les vacances et loisirs](https://www.caf-vendee.fr/les-aides-pour-la-jeunesse-les-vacances-et-loisirs)

VACANCES ET HANDICAP

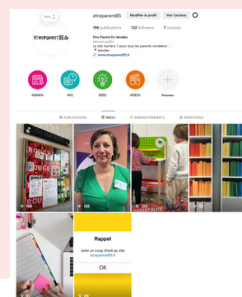
Parce que les vacances, c'est essentiel pour les familles ayant un enfant en situation de handicap, la Caf finance des séjours familiaux de répit, proposés par **Réseau Passerelles**. Ces séjours combinent une offre de logement adapté et un espace d'accueil et de prise en charge des enfants en situation de handicap, par une équipe professionnelle, sur le lieu de séjour.

Plus d'infos sur [Réseau Passerelles – Partir en vacances avec son enfant en situation de handicap](https://www.reseau-passerelles.fr)



NOUVEAUTÉ ÊTREPARENT85.fr

Visionnez **les réels** pour découvrir des professionnels de la parentalité en Vendée et ainsi orienter plus facilement les parents vers ces derniers.



MÉDIATION FAMILIALE

Modification du référentiel de la médiation familiale

(Lettre circulaire de la CNAF 2024-253 du 19.12.2024).

Les principales évolutions portent sur :

- Le cadre d'exercice de la médiation familiale (cadre réglementaire, typologie des médiations ouvrant droit à un financement par les Caf et situation d'exclusion)
- La prise en compte des différents contextes dans lesquels s'inscrivent les conflits familiaux (parents-adolescents, milieu carcéral et intergénérationnels)
- L'intégration des nouvelles modalités d'intervention en médiation familiale (déplacement à domicile, intervention à distance).

Pour en prendre connaissance, rendez-vous [sur caf.fr](https://www.caf.fr)

DU NOUVEAU DANS LES AIDES AUX FAMILLES !

La réglementation des aides financières individuelles s'enrichit de deux nouvelles aides à compter de mai 2025 :

- **Le prêt d'équipement aux familles recyclerie** : les familles présentant un QF inférieur à 800€ pourront contracter un prêt de 500 € maximum pour équiper leur logement en mobilier, petit et gros électroménager, linge de maison et vaisselle. Les démarches seront simplifiées grâce à un réseau identifié de recycleries/ ressourceries du territoire vendéen adhérant au dispositif. Cette démarche est soutenue par Trivalis, le syndicat qui assure la gestion des déchets en Vendée.
- **L' aide au soutien psychologique pour les familles en séparation** : les travailleurs sociaux de la Caf qui accompagnent les familles déclarant une rupture conjugale pourront orienter les parents les plus fragilisés par cet événement vers un psychologue identifié dans le réseau Caf. Un cycle de 5 séances intégralement prises en charge par la Caf de la Vendée doit permettre au parent d'identifier et de lever les difficultés majeures posées par cette séparation et de continuer à assurer son rôle de parent auprès de ses enfants.

Et rénove :

- **L'Aide à la garde d'enfants en horaires atypiques** : destiné aux familles ayant des besoins de garde pour des raisons professionnelles sur des horaires dits atypiques, soit après 19h, avant 7h30, le week-end et les jours fériés, l'aide permet de contribuer au financement des frais de garde effectuée par des prestataires de Garde d'enfants à domicile agréés. Ce dispositif déjà existant est simplifié et revalorisé substantiellement. Selon le QF de la famille, moins de 800 € ou compris entre 800 et 1500€, le montant horaire de l'aide par heure atypique est de 28€ ou 25€ de l'heure maximum. Le dispositif demeure complémentaire de la prestation légale « Complément Mode de Garde » pour les familles ayant un enfant de moins de 6 ans.

L'ensemble de ces aides est accessible aux parents n'ayant pas la charge administrative de leurs enfants (parents dits « non gardiens »).

Toute la réglementation est disponible sur caf.fr dans **le Guide des Aides Financières aux Familles**

EJJE PSU : LA CAMPAGNE FILOUÉ

Du 24 mars au 6 juin 2025

En 2024, 98 % des structures du département ont répondu à cette enquête. La réponse à l'enquête FILOUE est une obligation conventionnelle.

Vous pouvez déposer votre fichier :

- Via **votre espace Partenaires**
- Via **la plateforme FILOUE**

Retrouvez l'ensemble des supports d'aide sur caf.fr [ICI](#)

AIDES AUX PARTENAIRES

Nouveau barème 2025

Les maisons d'assistantes maternelles (MAM) sont désormais éligibles à la majoration développement durable dans le cadre du fonds de modernisation des établissements d'accueil des jeunes enfants (EJJE) en cas d'obtention d'un label développement durable suite aux travaux réalisés.

Nouveaux barèmes

ANIMATION DE LA VIE SOCIALE

En partenariat avec la Fédération Départementale des Centres Sociaux, découvrez le bilan de l'activité des centres sociaux et des espaces de vie sociale de Vendée à travers **l'affiche SENACS** de la campagne 2024.

Vous y retrouverez des données concernant les thématiques investies, l'engagement qui caractérise ces structures, les partenariats mobilisés ainsi que les moyens humains et financiers dédiés.

